

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**ADMINISTRATION**

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

**PUBLICITÉ**

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 25 Juin

**LA**

**Discussion du Privilège de la Banque de France**

Qui répondra au discours d'hier de M. Millerand contre le renouvellement du privilège de la Banque?

On ne le sait pas encore et l'on explique cette ignorance, dans la presse comme dans les couloirs de la Chambre, par ce fait : que l'orateur socialiste n'a pas fait connaître, en réalité, dans son discours, le plan des adversaires du renouvellement, et qu'il est nécessaire de laisser à ces adversaires tout le temps de faire connaître, à la tribune, le fond de leur pensée. Le retard du reste ne durera pas longtemps, puisque demain sans doute M. Pelletan et ses amis devant se montrer moins discrets que M. Millerand, M. Burdeau pourra alors leur répondre en parfaite connaissance de cause, M. Rouvier se réservant naturellement pour la fin du débat.

Si l'on s'étonne que les adversaires du renouvellement revenant sur une première résolution se soient décidés à aborder immédiatement le débat devant la Chambre actuelle, au lieu d'insister pour qu'il fut réservé à la prochaine législature, il faut savoir qu'ils y ont été contraints par l'attitude de nombre de leurs coreligionnaires politiques, lesquels ont déclaré que, pressés par leurs électeurs, ils avaient mission d'insister pour qu'un débat public s'engageât sur la question avant la clôture de la session ordinaire de 1892.

Dans ces conditions, MM. Millerand, Pelletan et leurs amis, ont dû se résigner à faire une cote mal taillée ainsi conçue :

Ils acceptent la discussion seulement en première délibération, se réservant, aussitôt après cette délibération terminée, de réclamer l'ajournement jusqu'après les prochaines élections générales, sous prétexte que l'affaire est essentiellement du ressort du suffrage universel, et qu'il importe de l'éclairer par une première délibération,

pour qu'il puisse se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Il est plus que douteux que cette théorie soit du goût de la majorité, qui comprendra que laisser plus d'un an une affaire de cette importance livrée à toutes les dissertations plus ou moins malveillantes, c'est faire trop bon marché vraiment, et du crédit de notre principal établissement financier, et de l'intérêt qu'ont tous nos commerçants et industriels français à être promptement fixés sur le point de savoir à quel genre de monnaies fiduciaire, billet de banque actuel ou billet émané d'une banque dite d'Etat, ils auront affaire après 1897.

Aussi, la vraie question, à l'heure actuelle, se résume-t-elle dans la nécessité de voter, avant les grandes vacances, et même au prix d'une prolongation de la session après le 14 Juillet, le projet recommandé par la commission.

Cette prompte expédition s'impose d'autant plus au gouvernement que la session d'automne, dans laquelle sera discuté le budget, a besoin d'être débarrassée, et cela pour l'équilibre même du budget, de toute préoccupation relative au bon fonctionnement de la banque de France, avec laquelle le Trésor est en quelque sorte solidaire. On ne fait pas d'expérience, sinon en pleine révolution, alors qu'il s'agit de la monnaie nationale, et le billet de banque fait partie intégrante de cette monnaie. Passer outre à cette expérience, serait non pas seulement un saut dans l'inconnu, mais un coup mortel porté peut-être à notre relèvement commercial, juste au moment où l'expérience de nos nouveaux tarifs douaniers semble devoir tourner à notre profit.

J. QUERCYTAÏN.

**CHAMBRE DES DEPUTÉS**

Séance du 22 juin 1892

**Le privilège de la Banque de France**

Le premier orateur inscrit est M. Millerand qui déclare monter à la tribune pour combattre le principe même du privilège.

familles princières ou seigneuriales. De riches hôtels, entourés de jardins, s'y élevaient depuis la Tour de Billy et la Bastille, jusqu'à la Grève. La royauté avait établi là son siège pendant plusieurs siècles, et la noblesse s'était groupée aux alentours. Charles V avait fait construire l'hôtel et Saint-Paul, qu'il appelait son *hostel solennel aux grands ébatements*, et Louis XI avait habité l'*Hôtel du Roi aux Tournelles*.

Les rues de la Cérisaie, de Saint-Paul et du Petit-Musc, notamment, étaient bordées de riches demeures. On remarquait, entre autres, celle de Sébastien Zamet, dans la rue de la Cérisaie, le verger de nos anciens rois.

Ce Zamet était très riche, comme on sait. Il était à Paris l'homme des Médicis, les princes banquiers de Florence, qui prêtaient aux rois depuis Louis XI. M. Bastien était leur percepteur en France; mais il y faisait aussi l'usure pour son propre compte. Henri IV, qui avait besoin d'argent, le choyait pour cela et le visitait, bien que ce fût un drôle et un faquin.

L'ancien cordonnier signait avec morgue, Zamet, *seigneur de dix-sept cent mille écus*. Or, c'était là une fortune colossale pour le temps.

Il est vrai que dans la rue Saint-Antoine, proprement dite, au lieu d'hôtels, on ne voyait guère que de petites maisons à pignon et auvent, habitées par des marchands; il y avait même beaucoup de misérables échoppes. En revanche, les abbayes et les monastères, assez nombreux dans le quartier, étaient de beaux édifices, fortifiés comme des places de guerre.

Ces monastères étaient assiégés de jour, comme encore ceux d'Espagne le sont aujourd'hui, par

Il le fait, dit le *Petit Journal*, dans une étude et une critique très serrées du fonctionnement de la Banque de France depuis sa fondation en 1803 et montre avec chiffres à l'appui que cette institution, créée pour développer le crédit public et venir en aide au commerce ainsi qu'à l'Etat, a profité surtout à ses actionnaires.

Tout au moins si on renouvelle le privilège et si l'on ne veut pas constituer une Banque nationale, comme le demande l'orateur, avec les fonds des caisses d'épargne par exemple, devrait-on exiger des actionnaires de la Banque des conditions plus larges que celles dont se contentent la commission et le ministre, pour le public et pour le Trésor.

La composition du conseil de régence, autrement dit du conseil d'administration de la Banque, inquiète surtout M. Millerand.

— Je vois un très grand danger, dit-il, à laisser notre premier instrument de crédit et pour tout dire en un mot notre trésor de guerre entre les mains d'une sorte de syndicat de financiers étrangers dont les intérêts peuvent être opposés à ceux de la France.

Cet appel à la prudence patriotique produit un effet presque prodigieux et les applaudissements par deux fois roulent comme un tonnerre de l'extrême gauche jusqu'au centre vers les confins de la droite.

L'orateur résume ainsi les conditions réciproques que se font la Banque de l'Etat, d'après le projet de la commission :

Il y a d'une part la somme annuelle de 2,500,000 francs, que la Banque fournira au Trésor.

Mais, en revanche, vous autorisez la Banque à augmenter d'un septième son émission de billets, ce qui aura pour effet de lui donner une augmentation de bénéfices équivalents sinon supérieure à ces 2,500,000 francs.

J'admets qu'elle ne soit pas supérieure, et je vais résumer en deux chiffres la balance : Le cadeau que vous faites aux actionnaires est de 160 fr. par action, M. le ministre l'a dit lui-même, ce qui pour 182,500 actions représente 2 millions 920,000 fr., et pour vingt-huit ans 817 millions 600,000 fr.

Voilà ce que vous donnez à la Banque, et elle vous donne à vous, dans le même laps de temps, 140,717,000 francs.

L'orateur déclare que ce cadeau n'est pas admissible, et il ajoute en terminant :

La commission a placé à sa tête un homme qui représente avec une autorité et une ampleur particulière cette bourgeoisie cosuée de la finance

une multitude de mendiants, de gueux et de croquants souffreteux, qui attendaient la distribution de la soupe. Le soir, une partie de cette troupaille quémandait d'une autre façon, et se transformait en *barbet, coupe-bourse et tireur de laine*.

Paris était infesté de ces filous. L'*Estoile* parle de plusieurs qui furent fouettés et pendus aux échelles du Temple et de l'Eglise Saint-Nicolas des Champs. Il évalue le nombre de ces bandits sous Henri IV à sept ou huit mille, les désordres de la Sainte-Ligue le avaient légués à son règne.

Les archers mal payés devenaient souvent leurs complices, et les bourgeois n'étaient en sûreté dans leurs maisons que parcequ'ils avaient des armes, et encore ne l'étaient-ils pas toujours.

Si donc, le couvre-feu sonnant, les paisibles bourgeois et marchands s'étaient retirés des rues chez eux, celles-ci n'étaient point tout à fait désertes, bien que sans éclairage.

Il y avait en outre les pages et les laquais, les écoliers, tous armés et privilégiés, qui se battaient souvent contre eux, insultaient, maltraitaient, et tuaient quelquefois les habitants anéantis.

Mais Marcel avait une bonne épée à ses côtés, que son maître d'escrime, le capitaine Gargantua, lui avait appris à manier convenablement; il ne craignait donc ni barbets, ni laquais, ni écoliers sortant de quelque taverne.

D'autres aventuriers non moins fâcheux eussent pu, il est vrai, lui faire mettre sa flamberge au vent.

Deux gentilshommes qui se rencontraient sans vouloir se céder le haut du pavé, ne se gênaient

et de l'industrie, dont les membres ont été les bénéficiaires de la Révolution de 1789.

Ils voient aujourd'hui se presser les revendications des classes laborieuses. La foule travailleuse s'est mise en marche.

Elle estime, suivant l'expression de M. de La Veleye, que le suffrage universel a pour complément le bien-être universel, qu'un peuple ne peut être à la fois misérable et souverain. Vous n'arrêterez ni sa marche ni ses conquêtes.

Il faut savoir faire à temps les sacrifices nécessaires. Quand, il y a cent ans, la noblesse et le clergé défendaient leurs privilèges contre les prétentions du tiers-état qu'ils jugeaient insolentes, ils n'étaient pas mus seulement par une pensée personnelle et égoïste : quelques-uns pensaient, eux aussi, au pays; ils jetaient en arrière un regard de tristesse; ils évoquaient les pages glorieuses qu'avaient vécues le pays; ils n'admettaient pas la folle prétention du tiers de se substituer à eux!

Aujourd'hui la bourgeoisie, à son tour, invoque les services qu'elle a rendus. Loin de moi la pensée de les nier, mais si elle croit pouvoir s'en autoriser pour maintenir dans l'ombre et dans la nuit la foule des déshérités qui demandent leur part de lumière, de vie et de bonheur, elle est condamnée à une irrémédiable défaite.

Je voudrais au moins que sa résistance obstinée ne coûtât pas trop cher au pays.

Le progrès est toujours brutal, faisons tout ce que nous pourrions pour faciliter sa marche, pour aplanir la voie, et épargnons à ce pays une de ces crises douloureuses qui ont marqué jusqu'ici comme une rançon de larmes et de sang chacune des étapes de l'histoire et de l'évolution humaine.

Après cette péroraison, qui soulève trois salves d'applaudissements, la plupart des députés, MM. Léon Say, Burdeau, le ministre des finances en tête, viennent féliciter l'orateur auquel on fait une véritable ovation.

Séance du 23 juin

Après une question de M. Jullien, au sujet des concours d'agrégation, M. Delahaye développe une interpellation sur l'affaire du président Mariage.

On sait que ce magistrat, qui présidait les assises pendant l'affaire Drumont, avait promis au jury d'appliquer une peine légère et l'on sait quel coup de massue il avait reçu de la Cour : 4 mois de prison et près de cent mille francs d'insertions.

M. Jolibois, très vif et très mordant, dit que le président Mariage a manqué à ses devoirs.

pas pour se provoquer et chercher à se couper la gorge, quelquefois en plein jour, à plus forte raison la nuit.

Les duels étaient un des fléaux de ce temps. Louis IX et ses successeurs avaient constamment travaillé à détruire cet usage importé par les Francs avec la féodalité et la barbarie. Mais Henri II le fit resnaître. Sous Charles XI et Henri III les duels avaient fait de rapides progrès; les mignons surtout, ces sanguinaires et raffinés débauchés, s'y livrèrent avec frénésie.

On s'assassinait aux yeux des habitants; on se faisait un devoir de la vengeance et une gloire du meurtre. Pour un mot on s'égorgeait.

Crillon lui-même donna dans ce funeste travers.

Un jour, Bossy, qui avait un incommensurable orgueil et qui se croyait le plus brave du royaume rencontre Crillon dans la rue Saint-Honoré.

Avec une fierté insultante dans le ton et le regard, il lui demande :

— Quelle heure est-il ?  
— L'heure de la mort ! répond Crillon, et il met l'épée à la main.

Le combat fut terrible, et il en eût peut-être coûté la vie à l'un ou à l'autre, peut-être à tous les deux, si quelques seigneurs qui passaient ne les eussent séparés.

Les derrière du couvent des Chartraux, les terrains vagues qui bordaient le bâtiment des Carmes déchaux, ceux du moulin de Saint-Marceau, le Pré-aux-Clercs, étaient les lieux ordinaires de ces barbares expéditions, où quelquefois on était quatre contre quatre, six contre six,

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 44

**UN AMOUR D'HENRI IV**

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

V

PARIS EN 1598

— J'irai, dit-il enfin, non sans un soupir adressé à la sainte et douce image qui remplissait son cœur...

— Ainsi, dès qu'il fera nuit...

— Je serai à l'endroit indiqué, pour présenter mes hommages et remerciements à celle qui m'est venue en aide.

— Vous m'y trouverez, monsieur.

— Et le nom de cette dame ?

— Henriette.

— Henriette tout court.

— Elle vous dira sans doute le reste.

— A ces mots, le page rentra dans la cour du Louvre.

Le couvre-feu sonnait, lorsque Marcel, enveloppé dans son manteau, s'engagea dans la rue Saint-Antoine.

Toute la partie du quartier comprise entre cette rue et la rivière était encore habitée par des



Le ministre, après avoir nié que le recours en grâce lui soit parvenu, commente le texte de ce recours, qu'il a lu dans les journaux.

M. de Cassagnac, en quelques mots, stigmatise la conduite du président des assises.

Le renvoi à huitaine est ordonné.

Après quelques mots de M. Muller sur le wilsonisme, on s'occupe de la situation des hommes qui, d'après la nouvelle loi en discussion, vont être replacés dans la réserve de l'armée active, après avoir été placés dans la territoriale.

Ils seront dispensés des 13 jours.  
On commence la discussion de la loi sur le déclassement des routes nationales.

## INFORMATIONS

### L'impôt des portes et fenêtres

M. Burdeau, rapporteur général de la commission du budget, a rendu compte aux membres de la commission de l'entrevue qu'il a eue avec M. Rouvier au sujet de l'amendement tendant à la suppression immédiate de l'impôt des portes et fenêtres.

Le gouvernement considère cette suppression immédiate comme impossible à l'occasion du vote imminent de la loi sur les quatre contributions ; mais il s'engage à inscrire cette réforme dans le budget de l'année prochaine, et dès à présent il autorise le rapporteur général à donner dans son rapport des indications sur le système qui sera proposé l'année prochaine par le ministre des finances.

D'après ce système, l'impôt des portes et fenêtres serait totalement aboli, et le produit qu'il donne serait ajouté au produit de la contribution personnelle et mobilière, laquelle est établie, comme on sait, d'après la valeur locative.

Le produit de ces impôts ainsi totalisé serait réparti suivant des catégories dressées d'après l'importance des villes. On conçoit, en effet, qu'un loyer de 100 fr. dans une petite ville ne correspond pas comme indice de ressources à un loyer de même somme dans une grande ville comme Paris, Lyon, Bordeaux, etc.

M. Burdeau, après quelques critiques de détail adressées à la proposition Cornudet, se déclare partisan déterminé de la réforme de l'impôt des portes et fenêtres.

Mais on se heurte à de telles difficultés qu'il est indispensable de lier cette réforme à celle de la cote personnelle et mobilière, et à celle des centimes départementaux.

M. Burdeau dit qu'il a obtenu du gouvernement l'engagement formel qu'elles seront insérées dans la loi des contributions directes de 1894.

Dans ces conditions, il propose de ne pas entamer dès à présent l'une d'entre elles, alors qu'on est assuré de pouvoir les réaliser mieux et d'ensemble dans un an au plus tard.

La commission a adopté ces conclusions à l'unanimité.

### Le choléra

Paris, 22 juin.

Suivant le *Petit Journal*, l'épidémie cholérique qui a fait de nombreuses victimes dans les environs de Paris prend des proportions inquiétantes. Elle sévit avec une certaine intensité à Aubervilliers, surtout dans le quartier si peuplé des Quatre-Chemins.

Depuis moins de 10 jours, huit décès ont été

De véritables boucheries.

L'Estoile, dans son journal, dit qu'on donna avis au roi que depuis l'événement de sa Majesté à la couronne, on faisait compte de quatre mille gentilshommes tués en tous ces misérables duels.

Henri IV travaillait sans relâche à déraciner tant d'abus et à rendre la sécurité à Paris.

On édicta des peines très sévères contre le duel, on le défendit « sous peine de lèse-majesté, confiscation de corps et de biens, tant contre les vivants que contre les morts ».

Le chevalier du guet eut ordre de poursuivre énergiquement les barbets, voleurs et assassins dont un grand nombre furent pendus. Pour la sûreté des habitants, une ordonnance de police prescrivit aux comédiens de finir leurs spectacles en hiver à quatre heures et demie.

Les archers de l'Hôtel de Ville, les sergents du Châtelet, les gardes de la Connétable, ainsi que les compagnies bourgeoises d'arquebusiers et d'arbalétriers furent admis au guet royal et au guet assis ordinaire, pour réprimer ces désordres.

Le roi, après la mort du marquis d'O, gouverneur de Paris, s'était déclaré lui-même gouverneur, afin de donner directement des ordres, et en cette qualité il publia un règlement de police dans lequel il ne daigna même pas s'occuper du nettoyage des rues.

Avant d'arriver à la rue du Petit-Musc, Marcel s'était retourné plusieurs fois. Il lui avait semblé qu'on le suivait.

S'étant arrêté, il avait remarqué que l'homme s'était arrêté également.

enregistrés. Hier encore, Ziéger, père et fils, demeurant passage Auvry, 34, reconnus atteints du choléra nostras, ont dû être transportés d'urgence à l'hôpital Lariboisière. Ils y sont morts dans la journée.

Un enfant de sept ans, Gustave Bernier, est malade chez ses parents, rue Vivier ; son état est grave. Enfin, deux autres malades ont été dirigés sur l'hôpital Lariboisière où ils demeurent en observation.

### Duel mortel

A la suite du duel Crémieux-Foa et de Morès, une nouvelle rencontre a eu lieu jeudi entre le capitaine Mayer, professeur à l'Ecole polytechnique, premier témoin de M. Crémieux, et le marquis de Morès.

M. Mayer a reçu un coup d'épée dans le poulmon.

Le capitaine Mayer, après son duel avec M. de Morès, a été transporté dans la matinée, à onze heures, à l'hôpital du Gros-Caillou où il est mort à cinq heures.

Sa famille a fait aussitôt transporter le cadavre à son domicile.

M. le capitaine Joseph-Armand Mayer, est né à Paris en 1858, il était donc âgé de 34 ans.

Il a fait ses études à Paris. En 1877, il est entré à l'Ecole polytechnique, deux ans après, il entra à l'Ecole d'application de Fontainebleau.

En 1881, il était nommé lieutenant au génie et officier breveté d'état-major.

Le 27 décembre 1884, il fut promu capitaine du génie.

Enfin, en octobre 1890, il était nommé inspecteur des études à l'Ecole polytechnique.

Le capitaine Mayer était de semaine à l'Ecole polytechnique, lorsqu'il reçut les témoins du marquis de Morès. Il ne changea rien à son service ni à ses habitudes. C'était sa première affaire. Mais il ne paraissait nullement ému.

Un de nos confrères prétend, mais nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, qu'il se trouvait dans de mauvaises conditions physiques. Une douleur au bras droit avait nécessité pour lui l'application d'un traitement électrique. Il éprouvait une telle gêne qu'on lui avait conseillé de ne pas se servir du bras malade, et M. Mayer songea à se battre de la main gauche. Faute d'habitude, il renonça à ce projet.

M. Ernest Crémieux-Foa, frère de M. le capitaine Crémieux-Foa, adresse à un de nos confrères la lettre suivante :

« Sous le coup de l'émotion profonde que me cause la mort de mon ami le capitaine Mayer, je viens revendiquer hautement la responsabilité de la publication du procès-verbal qui a précédé le duel de M. Lamase avec mon frère.

« J'ai publié ce procès-verbal parce que j'ai voulu que tout le monde sût à quelle bande mon frère avait eu affaire, et notamment qu'il risquait sa vie contre un homme de paille abritant un officier assez lâche pour se dissimuler.

« Cette responsabilité, je l'ai revendiquée énergiquement le jour même du duel de mon frère, en présence de M. le capitaine Mayer, de M. le lieutenant Trochu et de M. le docteur Arrivot.

« M. le capitaine Mayer a tenu malgré tout à répondre à la provocation de M. Morès. Mais il était bien stipulé que mon nom serait prononcé dans le procès-verbal de rencontre.

Ce dernier demeurait toujours à la même distance, en sorte que notre officier ne put distinguer ni sa tournure ni son costume ; seulement l'espionneur, si c'en était un, paraissait de haute stature.

Au coin de la rue indiquée par le page, celui-ci attendait Marcel.

— Venez, dit-il à l'officier.

— Où me conduisez-vous.

— Pas loin ; c'est vers le milieu de la rue, à droite.

Effectivement, le page s'arrêta avant d'arriver à la rue Neuve-Saint-Paul.

On était devant un mur, dans lequel se trouvait une petite porte basse. Le page mit une clef dans la serrure et ouvrit. Tous deux entrèrent.

Marcel se vit dans un jardin, sous une charmille touffue. Au bout de l'allée, vers sa droite, mais bien loin, brillaient quelques lumières. Tandis que le page refermait la porte, notre jeune homme et quelque s pas dans la direction de ces lumières, pensant que c'était de ce côté qu'on allait le mener.

— Pas par là ! dit l'enfant. C'est l'hôtel.

— Nous n'allons donc point à l'hôtel ?

— Suivons la charmoie à notre gauche.

L'officier se demandait intérieurement :

— Pourquoi tant de mystères ?

Tout autre à sa place se fut senti battre le cœur.

L'heure était donc, on respirait l'odeur du jasmin et du chèvre-feuille, et la lune, une belle lune de mai, dont le feuillage tamisait les rayons argentés, invitait aux tendres épanchements.

« J'ajoute qu'en portant les procès-verbaux à l'Agence Dalziel et aux journaux qui les ont publiés, j'ai déclaré que je prenais seul la responsabilité de cette publication.

« Le véritable motif de la funeste rencontre de M. le capitaine Mayer avec M. de Morès était donc, non pas la publication des procès-verbaux, fait dont j'étais, du reste, seul responsable à la connaissance de tous, mais son désir de prouver que, lui aussi, portait une épée française.

« Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» ERNEST CRÉMIEUX-FOA. »

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE CAHORS

### INAUGURATION DU MONUMENT CLÉMENT MAROT

sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

FÊTES DU 3 JUILLET 1892

PROGRAMME : 7 h. 13 matin. — Réception de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à la gare de Cahors. Itinéraire de la gare à la Préfecture : avenue de la gare, rue du Lycée, boulevard Gambetta, rue de la Liberté.

10 h. 1/2. — Visite du Ministre au Lycée Gambetta et à l'Ecole normale d'instituteurs.

A 2 h. 1/2. — Visite du Ministre au collège de jeunes filles et à l'Ecole normale d'institutrices.

A 3 h. 1/2. — Inauguration du monument Clément Marot. — Musique militaire. — Orphéon de Cahors.

A 5 heures. — Fête de gymnastique aux Allées Fénelon, organisée par le 7<sup>e</sup> de ligne, avec le concours des élèves des établissements universitaires et de la Société des Sauveteurs du Lot.

A 6 h. 1/2. — Banquet au Lycée Gambetta.

A 9 heures. — Illuminations générales. — Grand bal sur les allées Fénelon.

### GRANDE REPRÉSENTATION

Sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

AVEC LE GRACIEUX CONCOURS DE :

M<sup>lle</sup> CÉCILE MERGUILLER | M. SOULACROIX

M<sup>me</sup> BLANCHE-PERRET | M. MOULIÉRAT

M. GRIVOT

Artistes du Théâtre de l'Opéra-Comique

### I. FAUST

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> actes. — Opéra de J. Barbier et Carré, musique de Gounod

Le docteur Faust ..... Mouliérat.  
Méphistofélès ..... Soulacroix.  
Marguerite ..... Merguiller.  
Marthe ..... Perret.

### II. CONCERT

Le Bon gîte (Dérouléde) chanté par M. Grivot.  
Lalla-Roukh (David) — M. Mouliérat.  
Variations du Toréador — M<sup>lle</sup> Merguiller.  
Air par M. Soulacroix

Mais Marcel, en suivant le page, se repentait déjà d'être venu. Ce n'était point qu'il se défiait de lui-même, mais il se sentait troublé en présence de ces allures mystérieuses. Il lui venait comme un vague pressentiment que cette démarche lui préparait des embarras, peut-être un malheur.

Une autre circonstance vint à le préoccuper. Tandis que ses pas et ceux du page criaient sur le sable de l'allée, il lui parut que, de l'autre côté de la muraille, d'autres pas, les mêmes qu'il avait distingués derrière lui dans les rues, depuis le Louvre, retentissaient lourdement sur le pavé.

On atteignit l'extrémité de la charmille.

A la lueur de la lune, notre jeune homme aperçut un petit pavillon, caché à demi sous les branches de l'arbrée d'ifs et de tilleuls qui l'entourait.

— C'est ici, dit le page à demi-voix.

— Je n'aperçois aucune lumière, fit observer l'officier.

L'enfant frappa trois petits coups. On répondit bientôt de l'intérieur.

— Est-ce toi, Raoul, demanda une voix argentine.

— C'est moi, mademoiselle.

La porte s'ouvrit, et le page prit Marcel par la main pour le guider, car on était dans l'obscurité.

Au moment de dépasser le seuil, ce dernier entendit encore les pas sonores sur le pavé ; mais cette fois directement devant lui, comme si celui auquel ils appartenaient venait de tourner l'angle de la muraille.

J'aim comm'ça (Baneux) — M. Grivot.  
Duo de la Reine de Chypre par MM. Mouliérat et Soulacroix.

Le piano sera tenu par M. Priad, accompagnateur du Théâtre national de l'Opéra-Comique.

Ouverture des bureaux à 8 h. 1/2, on commencera à 9 h. 1/4.

PRIX DES PLACES. — Avant-scènes, fauteuils d'orchestre, 8 fr. — Baignoires, loges de premières, 6 fr. — Premières, loges ouvertes des premières, 5 fr. — Parquet, 4 fr. — Parterre, 2 fr. — Secondes, 1 fr.

Le bureau de location sera ouvert à partir du 30 juin, 10 h. du matin.

La Commission officielle d'inauguration du monument Clément Marot a décidé de réduire la souscription au banquet à sept francs.

Le chiffre des souscripteurs reste fixé à 150 et la liste sera close définitivement le lundi 27 juin, à 4 h. du soir.

### Le général Warnet

Le général Warnet, nommé au Conseil supérieur de la guerre, conservera son commandement du 17<sup>e</sup> corps d'armée à Toulouse.

### La Marseillaise

M. de Freycinet a envoyé aux chefs de corps la circulaire suivante :

Les autorités militaires devront, comme les années dernières, se conformer, pour la célébration, par l'armée de la Fête nationale du 14 juillet 1892, aux dispositions de la circulaire du 13 juin 1888.

La Marseillaise doit toujours être jouée au cours de la revue passée à cette occasion, si elle ne l'a pas été, pour un motif quelconque, au début de cette cérémonie.

### Les grandes manœuvres du service de santé

Les grandes manœuvres du service de santé, ordonnées cette année, pour la première fois, par le ministre de la guerre, en vue d'apprécier le fonctionnement des divers échelons des formations sanitaires, auront lieu entre le 15 et le 25 juillet prochain aux environs de Toulouse, dans un rayon de 30 kilomètres.

Les officiers du service de santé des 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps d'armée y prendront part.

L'état-major général du 17<sup>e</sup> corps d'armée qui doit diriger les manœuvres, en prépare actuellement le programme.

Les officiers du service de santé de la réserve et de l'armée territoriale, qui demanderont à y assister, y seront probablement autorisés.

### Circulaire ministérielle

Les officiers montés de l'infanterie et des différents services porteront le sabre, non plus au ceinturon, mais à la selle au moyen d'un baudrier porte-sabre.

### Ecole polytechnique

On compte 1,720 concurrents, dont une moitié appartient à Paris et l'autre moitié aux départements, pour le concours de 1892.

### Courses à pied

Trois sous-officiers du 18<sup>e</sup> de ligne, à Pau, ont fait, le 7 juin, une marche forcée de 100 kilomètres en 24 heures (aller à Oloron et retour).

On traversa un vestibule dallé, toujours dans les ténèbres, puis on gravit un escalier. Le frôlement d'une robe de soie fit comprendre à Marcel que la dame le précédait.

Au bout de l'escalier, une porte fut poussée, et Marcel se vit introduit dans une pièce lambrissée de bois, peint en vert et éclairée d'une lampe d'argent qu'une triple chaîne tenait suspendue au plafond, également peint.

Cette pièce avait un ameublement assez coquet pour l'époque. C'étaient des tapis de Fontainebleau, fabriqués sous la direction de M. Babou de la Bourdaisière, récemment placé à la tête de l'établissement ; des caïdères (chaises) de velveline, et, près d'une fenêtre aux volets hermétiquement clos, se trouvait un canapé ou lit de repos. Sur une petite table à vis, en bois poli, se voyait un coffret qui exhalait de suaves odeurs, et deux livres également reliés à nervures dorées.

Mais l'objet le plus attrayant dans ce retrait voluptueux, c'était la dame, dans laquelle Marcel reconnut la jeune fille qui l'avait fait revenir à lui sur le parvis de l'église abbatiale de Montmartre.

Avec un charmant sourire, celle-ci l'invita à prendre place sur le canapé ; puis, se tournant vers le page Raoul, elle lui adressa rapidement quelques questions.

Marcel entendit Raoul répondre par ces mots :

— La marquise faisait préparer les échecs.

(A suivre).



Récompense au Salon

Nous apprenons avec plaisir que le peintre Sarkis Diranian, bien connu à Cahors, vient d'obtenir une mention au salon des Champs-Élysées.

Vélocipédistes militaires

Au concours de Toul, dix hommes, prochainement libérables, ont fait 90 kilomètres : le premier, en 4 h. 30 ; les deux suivants, en 4 heures 31 et 5 heures 49.

Conseil de Préfecture  
Séance du 22 juin

Bio. — L'élection du sieur Armand Salesse est annulée ; celle de Victor Labilhe est maintenue. Cremps. — Le sieur Martory, protestataire, demande l'annulation des opérations électorales du 8 mai. Le conseil rejette cette demande.

Lavercautièrre. — Le conseil rejette la protestation des sieurs Jourda, Floirac et Barges, contre les élections municipales de Lavercautièrre.

Saint-Cernin. — Les sieurs Cambon, Delbos et autres protestataires demandent l'annulation des sieurs Pierre Founmarty et Jean Gras, qui avaient cru devoir faire publier, le dimanche matin, leur candidature par le tambour afficheur, qui les a recommandés aux électeurs.

Le conseil annule les opérations du 8 mai. Carabayrac. — La protestation du sieur Clary est rejetée.

Miers. — Le conseil proclame élu le sieur Theil, protestataire et annule l'élection du sieur Vayssou.

Felzins. — Le conseil rejette la protestation des sieurs Cayrou, Laborie et autres, qui n'apportent aucune preuve des faits qu'ils allèguent.

Milhac. — Le sieur Delroc demande l'annulation des opérations du 8 mai. Le conseil rejette la protestation.

Rocamadour. — La protestation des sieurs Rossignol et autres est rejetée.

St-Cirq-Madelon. — Le conseil de préfecture, après avoir entendu tant les témoins des protestataires que ceux des défenseurs, annule les opérations électorales qui ont eu lieu dans cette commune le 1<sup>er</sup> mai dernier.

Contributions indirectes

M. Fontanel, surnuméraire du service actif à Cahors est nommé commis à Cognac (Charente).

Certificat d'aptitude pédagogique

Voici la liste des candidats reçus :

- MM. Aldebert, sous les drapeaux ; Brunet, à Bétaille ; Carrière, à Sousceyrac ; Cassan, à Mayrinac-Lentour ; Chalvignac, à Bretenoux ; Couderc, sous les drapeaux ; Gipoulou, à Cahors ; Grangier, à Terrou ; Lacombe, à Salviac ; Lamothe, à Figeac ; Lherm, à Cardaillac ; Lonjou, à Montcuq ; Pillat, à Douelle ; Rajade, sous les drapeaux ; Tournier, à Salviac.
- Mlles Atgé, à Luzech ; Barthes, surveillante à Montcuq ; Besse, à St-Céré ; Contios, à Preindeignes ; Desprats, à Flottes ; Duman, institutrice privée ; Estrabou, à Belaye ; Fourès, à Gourdon ; Laurisques, à Bretenoux ; Malgouyard, à Cressensac ; Maury, institutrice privée, à Toulouse ; Pignères, à Cahors ; Tardieu, à Cahors.

Ferme-Ecole du Montat

Par arrêté du Préfet du Lot, le jury d'admission à la Ferme-Ecole du Montat dirigée par M. Dufour, se réunira le lundi 19 septembre prochain, à 8 heures du matin, à la Ferme-Ecole, à l'effet de déterminer l'admission de 16 nouveaux apprentis dans cet établissement.

Les parents des candidats devront faire parvenir à la préfecture, par l'intermédiaire du maire, avant le 10 septembre, terme de rigueur : 1<sup>o</sup> La demande du candidat sur papier timbré ; 2<sup>o</sup> Son acte de naissance sur papier timbré légalisé (il doit avoir 16 ans) ; 3<sup>o</sup> Un certificat de bonne constitution, de vaccination ou qu'il a eu la petite vérole ; 4<sup>o</sup> Un certificat constatant qu'il est fils de cultivateur ou de manouvrier, qu'il appartient à une bonne famille et n'a pas de condamnations ; 5<sup>o</sup> Un certificat de l'instituteur constatant qu'il a reçu les premiers éléments de l'instruction primaire.

Les nouveaux timbres

L'administration des Postes a apporté une modification au type du timbre-poste à 15 centimes. Elle a remplacé le fond uniforme du timbre par un quadrillage visible seulement du côté gommé.

Cette innovation, due au chimiste Schlemberger, a pour but de soustraire l'oblitération à tout nettoyage.

La mesure va être généralisée à tous les modèles de timbres-poste.

Par suite de nouveaux règlements, concernant les droits à percevoir sur les prospectus, lettres,

circulaires et journaux insuffisamment affranchis, l'administration des postes vient de faire retirer de la circulation tous les timbres taxe de 2, 3, 4 et 40 centimes qui étaient du reste fort peu employés. Il en est de même du timbre taxe de 5 fr. qui vient d'être supprimé. Par contre, on annonce l'apparition d'un timbre taxe de 0 fr. 50 sur le même modèle que ceux en cours, avec impression noir sur blanc.

On vient d'émettre des timbres de dimension, qui représentent la tête de la Liberté, avec un bonnet phrygien ; au-dessous une cartouche contenant la valeur ; cadre rectangulaire et impression de couleur sur blanc. — La nouvelle série des timbres de commerce ont la même effigie à droite d'un rectangle et la valeur indiquée à gauche, dessin gris.

Chiffres noirs pour les valeurs de 5 à 45 c. Chiffres bleus pour les valeurs de 50 c. à 3 fr. Chiffres verts pour les valeurs de 3 fr. 50 à 6 f. Chiffres carmin pour les valeurs de 6 fr. 50 à 9 francs.

Chiffres vermillon pour les valeurs de 9 fr. 50 à 30 francs.

Enfin la ville de Cannes vient de faire paraître un timbre dont l'emploi servira de contrôle aux taxes d'octroi. Il représente les armes de la ville, sur lesquelles est placée la valeur du timbre, 1 franc, avec impression en couleur rouge sur blanc.

L'été astronomique

Lundi, à 11 h. 38, a commencé l'été astronomique.

Les jours commencent à décroître dès aujourd'hui, mais si faiblement, que les almanachs, où l'on ne marque l'heure des levers et couchers du soleil qu'à la minute ronde, mettront quelque temps à enregistrer le changement. D'après l'Annuaire du Bureau des longitudes, le soleil se couche à 8 h. 50 depuis le 20 juin jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, et se lève à 3 h. 58 depuis le 11 juin jusqu'au 23.

Par suite de la position du soleil sur la phère céleste, les crépuscules du soir et du matin sont très longs en ce moment, il n'y a presque pas de nuit véritable ; le phénomène s'accroît en marchant vers le pôle. Le soleil ne se couche plus, le 20 juin, quand on arrive au cercle polaire, et les touristes vont en ce moment voir le soleil de minuit au cap Nord.

Douelle

Le conseil municipal de Douelle vient de voter une somme de dix francs pour l'érection à Sedan d'un monument à la mémoire des combattants tombés pour la patrie les 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 1870.

Gourdon

Un fou, interné à l'asile des aliénés de Leyme, dont la famille habite Gourdon, s'était évadé, ces jours derniers, de cet établissement et était venu chez ses parents. Deux gardiens de cette maison de santé sont venus à Gourdon chercher leur pensionnaire ; mais lorsqu'ils ont voulu le prendre, le fou s'est enfui à travers les rues de la ville, et comme il portait un grand couteau de boucher à sa ceinture, sa capture était des plus dangereuses.

Ces gardiens, se voyant impuissants, ont requis la gendarmerie. Nos braves gendarmes, toujours dévoués pour le bien public, se sont alors mis à la poursuite du fou qu'ils ont réussi à prendre dans la rue Saint-Jean ; l'ayant désarmé, ils l'ont conduit hors le péristyle du tribunal et l'ont remis aux gardiens qui lui ont mis la camisole de force et, l'ayant fait monter sur une voiture, l'ont reconduit à Leyme.

Cette dramatique capture a occasionné un rassemblement considérable de la population gourdonnaise et a causé une vive émotion en ville.

Camboulit

Un bien triste accident est arrivé lundi, vers cinq heures du soir, sur la route de Camboulit à Proussac, près de l'ancienne église, lieu dit St-Martin.

MM. Vaysse et Noël, anciens forgerons à Figeac, étaient en train de charger des bottes de paille sur un char attelé d'une paire de bœufs ; Joseph Estival, âgé de 67 ans, leur métayer, s'était placé au-devant des bœufs pour les maintenir, quand ceux-ci, effrayés, on ne sait trop pourquoi, se mirent en marche, et renversèrent le malheureux Estival, qui fut écrasé par une roue du char.

M. le docteur Fau, qui vint à passer par hasard, déclara que les blessures étaient mortelles.

En effet, Joseph Estival expira trois quarts d'heure après.

Fumel

Judi soir, vers six heures, un ouvrier typographe, natif de Fumel, du nom de Gaston Cornède, âgé de 17 ans, habitant avec sa mère boulevard Sylvain Dumon, prenait un bain dans la Garonne, à côté de l'établissement Rozières, lorsqu'il s'affaissa tout à coup en proie à une attaque épileptique.

Retiré de l'eau par des témoins de l'accident, il fut transporté à son domicile, où malgré les soins les plus empressés, il ne tarda pas à expirer.

Les abîmes de nos Causses

(Suite et fin)

Tout d'abord s'ouvre devant nous un bel abîme cylindrique, peu profond, mais ayant environ dix mètres de diamètre ; c'est un aven par effondrement, comme Padirac. Le talus d'éboulis qui forme le fond, est tapissé d'un revêtement de lierre que percent ça et là quelques sureaux en fleur ; toute cette verdure contraste agréablement avec la blancheur des parois à pic. Au bas du talus, s'ouvrent un étroit couloir d'une part, et un peu plus bas encore l'entrée d'une caverne. Comme aux Alysses et à l'igüe de Marty, on descend en tournant sur un plan incliné jusqu'à une profondeur de 25 mètres. Là se trouve un petit lac ; son eau limpide (température + 8° centigr.), occupe toute la section de la galerie assez large, haute d'une dizaine de mètres et ornée d'assez belles concrétions qui ne valent toutefois pas celles de Lafage. Au delà du petit lac, une salle peu étendue et c'est la fin.

Déjà MM. Rupin et Pons ont regagné le plateau pour prendre des photographies ; avant de revenir à la lumière nous visitons, M. Martel, Louis-Armand et moi, un autre couloir horizontal au-dessous de celui dont il a déjà été question. Son faciès, ses sinuosités, me rappellent la petite branche du souterrain de Murel ; sa longueur n'excède pas 70 mètres.

L'enchevêtrement de ces galeries superposées explique la formation par effondrement du puits vertical. Peu curieuses pour le simple touriste, ces galeries offrent au géologue un sérieux intérêt. Mais... non est hic locus !

Nous avons terminé cette bonne journée en étudiant des pertes de ruisseaux près d'Issendouls, de l'Hôpital, et en visitant dans ce dernier hameau un beau monument du XVI<sup>e</sup> siècle, une salle capitulaire, seul reste d'un ancien prieuré. Aujourd'hui... elle sert de grange ; sic transit gloria mundi !

Il fallait voir, vers 7 heures du soir, notre entrée avec armes et bagages dans la ville de Gramat ! Après un excellent dîner à l'hôtel Calmette (amateurs de bon vieux Cahors... je ne vous dis que ça !), le train de 9 h. nous ramène à Brive où nous disons adieu à notre cher leader. Adieu ? non, au revoir, car les causses du Lot n'ont pas dit leur dernier mot.

Ph. LALANDE.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion des fêtes organisées pour le concours régional de Rodez, elle fera un train spécial au départ de cette gare pour desservir le 26 juin les stations comprises entre Rodez et Capdenac.

Voir ci-après les heures de ces trains :

Le 26 juin 1892

Rodez (départ).....	10 h. 40 du soir.
Salle-la-Source.....	10.57-11.2
Nuces.....	11.15-11.16
Marcillac.....	11.25-11.25
St-Christophe.....	11.35-11.38
Auzits-Aussibals.....	11.49-11.50
Cransac.....	12.2 -12.3 mat.
Aubin.....	12.9 -12.10
Viviez.....	12.17-12.20
Panchole.....	12.26-12.27
St-Martin-de-Bouillac.....	12.34-12.35
Capdenac (arrivée)...	12.50 matin.

\* \*

A partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, le train express de Paris pour Cahors, Montauban, Toulouse est accéléré. Il partira de Paris à 8 heures soir au lieu de 7 h. 40 et arrivera à la même heure à Cahors.

Le train omnibus de Paris arrivera à Brive à 6 heures 38 matin, son départ sur Cahors est avancé de 7 h. 55 à 6 h. 50 afin de le mettre en correspondance avec Montauban, Toulouse et Cette.

La station de Rocamadour sera desservie par un express dans chaque sens.

Un train omnibus est établi entre Capdenac et Brive, dans chaque sens.

Itinéraire de ces trains

Capdenac, 7 heures 15 matin.
Brive, 10 heures 21 matin.
Brive, 7 heures 10 soir.
Capdenac, 10 heures 6 soir.

Au départ de St-Denis-près-Martel le train partant actuellement à 9 h. 24 matin est avancé à 6 h. 55 matin afin de lui donner à Souillac la correspondance sur Cahors et Montauban et de mettre Martel en relation avec Gourdon et Cahors.

Le train partant de St-Denis à 10 h. 20 matin prendra des voyageurs jusqu'à Bretenoux.

Le train partant de Souillac à 10 h. 30 matin prendra des voyageurs jusqu'à Saint-Denis où il correspondra avec l'express se dirigeant sur Paris.

L'arrêt de Bétaille, situé entre Puybrun et Vayrac, sera desservi par un train de plus dans chaque sens.

LE CRÉDIT DU LOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500,000 fr.

Sur l'initiative de M. le Censeur, une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme Le Crédit du Lot, se réunira le lundi, 27 juillet, à dix heures et demie du matin, au siège social, rue du Lycée, 7, à Cahors.

La dite assemblée est convoquée à bref délai, par application du § 4, article 31 des statuts.

Ordre du jour. — Nomination d'un liquidateur en remplacement du conseil d'administration démissionnaire ; Communication d'un projet d'action en responsabilité contre les administrateurs.

Dernières nouvelles

Le duel de Morès-Mayer

Paris, 25 juin.

M. de Morès a été mis en état d'arrestation, hier soir, à 6 heures, à son domicile, 33, rue du Mont-Thabor.

Les obsèques du capitaine Mayer auront lieu dimanche prochain.

Explosion de dynamite

Toulon, 25 juin.

Hier soir, une explosion, qu'on suppose due à la dynamite, s'est produite dans la campagne du Pignol-Sanary. Toute la façade de la maison a été détruite.

Vol de documents militaires

Grenier, le commis expéditionnaire du ministère de la marine, qui a été arrêté pour vol de papiers militaires, a fait des aveux complets.

L'explosion du restaurant Véry

Le *Matin* assure que l'arrestation des auteurs de l'explosion du restaurant Véry n'est plus qu'une question d'heures.

Le pourvoi de Ravachol

L'*Eclair* annonce que Ravachol a signé son pourvoi en cassation.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 26 JUIN 1892  
de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir  
(Allées Fénélon)

Pas redoublé	X...
Lucrece Borgia (fantaisie pour clarinette) exécutée par M. Louis, sous-chef	Donizetti
Carmen (mosaïque)	Bizet
Coucou et Cricri (polka)	Herzog
Chasse à courre (fantaisie)	Sellenick
La Petite mariée (quadrille)	Lecoq

REVUE HEBDOMADAIRE

Après la vigoureuse campagne à laquelle nous venons d'assister, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que nous ayons à constater un petit temps d'arrêt.

Il y a des ventes de rentes au comptant. Le 3 0/0 est à 99.60 ex-coupon de 75.

Le Crédit Foncier a repris à 1160. L'assemblée extraordinaire du 21 Juin a voté la conversion des emprunts 1860, 1875, 1881, 1886 à 0/0.

Peu de changements sur la Banque de Paris à 680 et sur le Crédit Lyonnais qui se maintient à 791.25.

La Société Générale est ferme.

La Banque d'Escompte s'est avancée à 195.

Les Cirages Français sont à 450 : cours d'attente.

On demande à 665 les Châlets de commodité.

L'Italien a été l'objet d'un vif mouvement de hausse. Il est à 94.

Etant donné le taux de capitalisation de toutes les bonnes valeurs, il n'est pas cher avec son coupon de 2.17.

L'Extérieure est à 66.5/8.

En Banque, au milieu de l'agitation des valeurs de cuivre, la Morena se maintient fermement à 122.50.

Depuis l'assemblée la part de Soufres Romains s'est avancée à 235.

Les compagnies américaines continuent à opposer aux compagnies françaises d'assurances sur la vie leur constitution en mutualité et la surveillance du département des assurances dans l'Etat de New-York. Un récent incident a montré ce que valaient l'une et l'autre.

Les assurés n'ont dû qu'aux dévulgations du caissier d'une compagnie américaine et à la campagne énergique d'un journal, le départ du président du conseil et encore n'ont-ils pas pu empêcher les frustrés de la société de voter en faveur de ce dernier une énorme pension viagère de 137.500 fr. par an.

Voilà donc l'auteur de nombreux favoritismes qui ont coûté des sommes considérables à la compagnie récompensé de ses actes coupables.

En France, la Société anonyme a des administrateurs qui soignent mieux les intérêts.

Elle est en tous cas mieux surveillée. Les administrateurs, les actionnaires ont tous intérêt à ce qu'elle marche correctement et ils exercent sur la direction un contrôle continu.

Ce contrôle vaut mieux que celui d'un surintendant des assurances élu par la politique et chargé comme celui de New-York, d'examiner chaque année dans le cours de deux ou trois mois la situation de plus de 500 sociétés d'assurances.

A tous les points de vue, la compagnie par actions française vaut mieux que la mutuelle américaine et l'on sait qu'elle fonctionne mieux et qu'elle distribe à ses assurés participants plus de bénéfices.



Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 25 juin 1892 : Gravures : Beaux-Arts, « Octobre, tableau de Toudouze. — Le lieutenant Mizon, explorateur. — Behanzin, roi du Dahomey. — L'interprète Lavany. — Village lacustre. — Combat de Kotonou. — Fête jubilaire de Budapest. — Explosion du « Pétrolea », à Blaze. — Paris : A la Fourrière. — Modes : Toilettes pour juin. Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, A. Boissard ; A travers les champs, par Emile Desbeaux ; Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson ; Condamnation politique d'un chien, par Veyrat-Beaurepaire ; Chronique du sport, par Archiduc. — Echees, Rébus, Explication des gravures, Récréations de la famille. Nouvelle : « Une vie », par H. Germain. En supplément : « Tante Berceuse, roman par J. Mary, illustrations de G. Vuillier. Le numéro : 50 centimes.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1642<sup>e</sup> livraison (25 juin 1892). — Rocamadour, par M. Gaston Vuillier (1892). — Texte et dessins inédits. — 14 gravures d'après nature, par l'auteur. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1021<sup>e</sup> livraison (25 juin 1892). — Texte : Le secret de la Grève, par M<sup>me</sup> de Nanteuil. — Excursions en vacances, par Louis Rousselet. — Mon amie Jeanne, par F. Calmettes. — Etoffes de bois, par Pierre de Mériel. — Désobéissance criminelle, par M<sup>me</sup> Lecomte du Nouy. — Une exposition de poupées, par M<sup>me</sup> Cazin. — François Schubert, par H. Heinecke. — Chaque numéro, 40 cent. Illustrations de Barbant, Busson, E. Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, Paris-Piano. Cette luxueuse publication paraît les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois

et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour Paris-Piano par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de Paris-Piano contient un supplément littéraire du grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuvsiet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que Paris-Piano est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de Paris-Piano est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, Paris-Piano envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup> 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre

pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foye, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques : « Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars j'ai mangé de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M<sup>lle</sup> GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : « Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue. Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé d'Yvetot (Hérault). »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil., 12 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATEE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY ET C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

Aux enfants pâles, délicats, privés d'appétit, anémisés par la croissance, le séjour vicié des écoles et fatigués par les études, aux jeunes filles atteintes de pâles couleurs, de maux d'estomac, fatiguées par le développement de la puberté, les médecins ordonnent le Phosphate de fer liquide de Leras, docteur ès-sciences; ce médicament reconstituant agit rapidement, il restitue au sang et aux os le fer et le Phosphate qui leur manquent et donne à l'organisme la force nécessaire pour résister à l'anémie.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; ouvrir leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire un mérite apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

CH. FAY, Inventeur 9, Rue de la Paix, PARIS Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur 9, Rue de la Paix, PARIS Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau. Adhérente et invisible, elle donne au visage une Beauté et une Fraîcheur naturelles. EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

ÉTUDE

de M. Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52 près le Palais de Justice

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME APRÈS SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, le mercredi treize juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi. Suivant procès-verbal de Monsieur Serres, huissier à Cahors, en date des trois et quatre mars mil huit cent quatre-vingt-douze, visé, enregistré et transcrit. Il a été saisi : A la requête de M. Bergougnoux Félix-Géraud, propriétaire, domicilié à Cahors. Sur la tête et au préjudice du sieur Olié Louis, propriétaire et négociant, demeurant à St-Cirq-Lapopie. Les immeubles ci-après : Le cahier des charges de l'adjudication desdits immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour être mis à la disposition du public. Désignation 1<sup>o</sup> Un sol de maison, grange et patus, à Saint-Cirq, commune de ce

nom, numéro 864, section F du plan de cette commune ;

2<sup>o</sup> Maison à Saint-Cirq, numéro 864, mêmes section, plan et commune.

3<sup>o</sup> Pressoir au même lieu, numéro 864, mêmes section, plan et commune.

4<sup>o</sup> Maison au même lieu, numéro 864, mêmes section, plan et commune.

Le quinze juin dernier, les biens ci-dessus désignés ont été vendus au prix de mille vingt francs; mais par acte fait au greffe le vingt-trois du même mois, enregistré, expédié et signifié, Madame Marie-Désirée Larroque, épouse judiciairement séparée de biens dudit Olié saisi, ayant constitué M<sup>o</sup> Billières pour avoué, a surenchéri du sixième en sus des charges de la première vente et de la surenchère, le prix de mille vingt francs et a déclaré porter ce prix à la somme de onze cent quatre-vingt-dix francs. En conséquence, les mêmes biens seront remis en vente sur la nouvelle mise à prix de onze cent quatre-vingt-dix francs en sus des charges de la première adjudication et de la présente surenchère et à la requête de ladite dame Olié ci... 1190 fr. Il est déclaré, en outre, que pour conserver les hypothèques légales sur les immeubles à vendre, il est nécessaire de les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication. Cahors, le vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-douze. Signé : J. BILLIÈRES. Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-douze. Fol<sup>o</sup> c<sup>o</sup>, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : AGARD, receveur.

On demande des Représentants

sérieux pour la vente des Engrais chimiques de toutes sortes et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc., etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxéra. — Dosages garantis. — Matières premières de toutes espèces. — Huiles et graisses de toutes sortes. Forte remise payée immédiatement. S'adresser à la maison L. Salles, 27<sup>e</sup> année d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranger, Paris.

MONITEUR DES RENTIERS

10, Rue de Châteaudun, Paris 52 numéros de 16 pages, 2 francs par An. en timbres ou mandats-poste. Chaque abonné reçoit franco à domicile.

DEUX PRIMES GRATUITES

1<sup>o</sup> Un Journal Spécial, le seul donnant tous les tirages des valeurs à lots françaises et étrangères 2<sup>o</sup> Le Manuel des Capitalistes BEAU VOLUME contenant : Dictionnaire financier, Notices sur Fonds d'États, Villes et Départements, Sociétés de Crédit, Chemins de fer. Listes des lots non réclamés.

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES 12 pages - 15 centimes plus complet que les journaux à 25 cent. publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes, d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale p<sup>o</sup> M<sup>me</sup> le Dr BERTILLOU. Etude de QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI Pour 3 mois (156 pages), le journal simple : 2<sup>o</sup> 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5<sup>o</sup>. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : MM. HANS & C<sup>ie</sup>, 35, RUE DE VERMOUTH, PARIS

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

Table with train schedules for Cahors to Libos, Cahors to Libos, and Cahors to Capdenac. Columns include destination, omnibus, poste, and omnibus times.

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélaçoy à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée. S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors. Toutes facilités pour le paiement